



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A1 - N°16-036
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

AN 2016
16-036

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE
LA PARCELLE AS 209 - ROUTE DE QUARANTE SOUS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_036-DE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

Considérant que la parcelle AS 209 ne fait l'objet d'aucun aménagement spécifique à l'usage du public et qu'elle pourrait accueillir en partie un programme de logements locatifs sociaux,

Considérant qu'il convient d'en constater la désaffectation et de la déclasser dans le domaine privé communal,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Pascal ANDRE, Conseiller Municipal membre de la Commission Finances - Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Constata** la désaffectation de la parcelle AS 209 sise route de Quarante Sous,
- **Approuve** le déclassement de la parcelle AS 209 sise route de Quarante Sous du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **Autorise Madame le Maire à signer** tout document se rapportant à cette opération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A2 - N°16-037
3-2 Aliénations

**AN 2016
16-037**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : VENTE DE LA PARCELLE AS 209 - ROUTE DE QUARANTE SOUS -
AU GROUPE ARCADE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_037-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-036 du 27 mai 2016 portant désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AS 209,

Vu l'estimation du service des Domaines du 8 décembre 2015,

Vu la proposition d'achat présentée par le Groupe Arcade sur la parcelle AS 209 située Route de Quarante Sous,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Conseiller Municipal membre de la Commission Finances - Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Décide de vendre** la parcelle non bâtie AS 209 sise route de Quarante Sous d'une superficie de 389 m² au Groupe Arcade, au prix fixé à 173 000 € pour la réalisation d'un programme d'environ 35 logements locatifs sociaux,
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre** toutes les décisions relatives à l'exécution de cette vente.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A3 - N°16-038
2-1 Documents d'urbanisme

**AN 2016
16-038**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

M. Gilles LECOLE (a quitté la salle momentanément et n'a pas pris part au vote), Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 23

Votants 30

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : RENOUELEMENT DE LA ZONE D’AMENAGEMENT DIFFERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L212-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE

Vu la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu l'arrêté préfectoral n°08-199/DDD du 12 décembre 2008 portant création d'une zone d'aménagement différé sur le territoire d'Aubergenville,

Considérant que dans le cadre de la loi du Grand Paris du 6 juin 2010, l'ensemble des Zones d'Aménagement Différé (ZAD), créées en 2008 de l'OIN Seine Aval, doivent être renouvelées au plus tard le 6 juin 2016,

Considérant que la mise en place de cette ZAD induit l'institution d'un droit de préemption sur l'ensemble de son périmètre au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, à l'exclusion de tout autre droit de préemption,

Considérant que ce droit de préemption est mis en œuvre pour répondre au projet de territoire Seine et Aval et notamment :

- l'accueil d'activités économiques nouvelles et diversifiées et l'amélioration du taux d'emploi qui constitue la première priorité,
- le développement de l'offre de logements, en facilitant les parcours résidentiels de la population présente et par l'accueil d'une population nouvelle, qui constitue un levier déterminant de la transformation du territoire,

Considérant que la ZAD permet de maîtriser l'évolution des prix fonciers, de préserver la possibilité d'un aménagement cohérent et de constituer des réserves foncières,

Considérant que le périmètre de ZAD créé en 2008 sur Aubergenville a été modifié après échanges avec les services préfectoraux et que les terrains agricoles situés au sud, au lieudit "Plaine de Montgardé" en sont ainsi exclus,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Nadette PRUVOST, Conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Se prononce favorablement** sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé selon le périmètre annexé à la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sophie PRIMAS

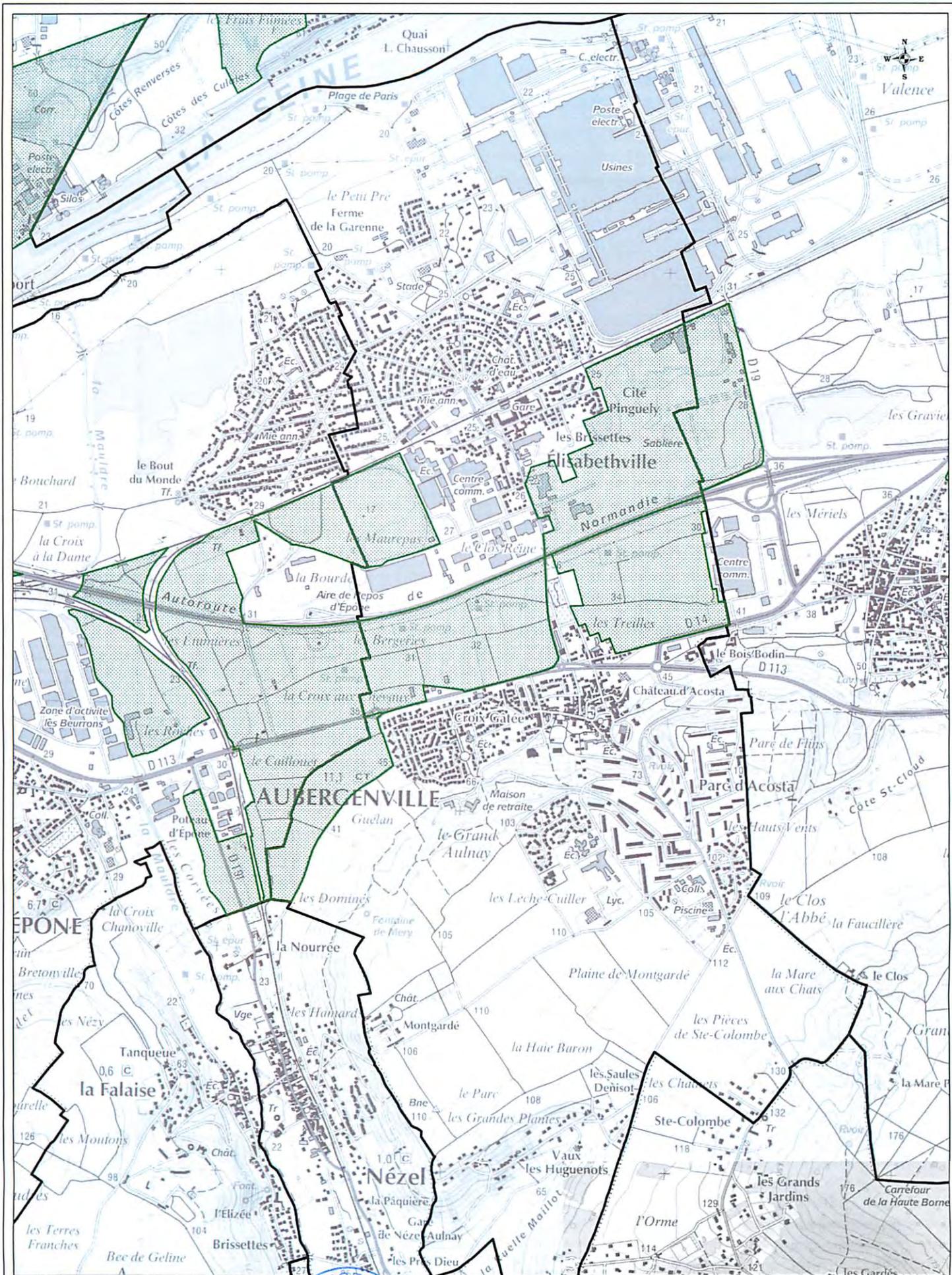
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



AUBERGENVILLE - ZAD OIN SA

Source des données : DDT78/SPACT/SI
 Fond cartographique numérique : BD Topo® (IGN)

Réalisation : DDT78/SPACT/SI
 Date : 18/02/2016

REÇU EN PREFECTURE
 Echelle : 1/15000
Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



Loprié PRINAS
Maire d'Aubergenville, Serateau de valeurs -

DEL16-038

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A4 - N°16-039
2-1 Documents d'urbanisme

**AN 2016
16-039**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : CONVENTION DE GESTION ENTRE LA CU GRAND PARIS SEINE ET OISE ET LA COMMUNE D’AUBERGENVILLE RELATIVE AU PLAN LOCAL D’URBANISME ET A L’AIRE DE VALORISATION DE L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE QUARTIER D’ELISABETHVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_039-DE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-9,

Vu l'arrêté n°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte Honorine, de Seine et Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, de la communauté de communes Seine-Mauldre, au 1^{er} janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté urbaine,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 11 mars 2005 modifié,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-048 du 25 juin 2015 portant révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°15-046 du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la mise à l'étude d'une AVAP sur le quartier d'Elisabethville, création d'une commission consultative locale et définition des modalités de concertation,

Vu le projet de convention proposé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant que le Code de l'urbanisme prévoit en son article L153-9, la possibilité pour la communauté urbaine de décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création,

Considérant par ailleurs, qu'afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, il convient que cette dernière puisse, à titre transitoire, s'appuyer sur les services municipaux, lesquels sont les mieux à même d'assurer la gestion au quotidien de ces procédures concernant exclusivement son territoire,

Considérant que l'article L5215-27 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la Communauté urbaine peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses Communes membres,

Considérant qu'une convention peut ainsi être conclue avec la Communauté urbaine afin de préciser les conditions de mise à disposition des services municipaux pour l'exercice de la compétence PLU,

Considérant le projet de convention proposé,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Autorise la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à achever** la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite sur l'ensemble du territoire communal par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015 et celle visant la mise à l'étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le quartier d'Elisabethville décidée par délibération du Conseil le 25 juin 2015,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention devant intervenir avec la CU GPS&O, par laquelle la Communauté urbaine confie à la Commune, la gestion matérielle des procédures précitées à savoir leur poursuite durant l'année 2016,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_039-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération B1 - N°16-040
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-040**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES
POPULATIONS (SAIP) - CONVENTION DE RACCORDEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et plus particulièrement ses articles L112-1, L711-1, L721-1, L721-2 et L732-7,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_040-DE

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au Code national d'alerte,

Considérant que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale ; qu'il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne,

Considérant que les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ; qu'il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population),

Considérant que les préfetures ont été sollicitées en 2010, à la fois pour effectuer un recensement national des sirènes, et pour déterminer leurs besoins complémentaires en moyens d'alerte au vu du parc recensé, de la couverture optimale des bassins de risques dans le département et des éléments de méthodologie qui leur ont été fournis ; que le dénombrement et la caractérisation du parc des moyens d'alerte ont permis aux acteurs de l'alerte et de l'information des populations de disposer de la cartographie la plus exhaustive et la plus fiable possible des moyens existants,

Considérant qu'un principe de cotation nationale des zones d'alerte a été élaboré par la DGSCGC et appliqué par les préfetures, avec une coordination de l'application des critères assurée par les états-majors interministériels de zone, pour déterminer des zones d'alerte prioritaires ; que cette cotation prend en compte la population, sa densité ainsi que l'intensité, la cinétique et la prévisibilité du ou des risques ; que 640 zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de 1 744 zones pour l'ensemble du territoire métropolitain,

Considérant que la sirène, objet de la convention, implantée dans une de ces zones d'alerte de priorité 1, a vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours,

Considérant que la convention porte sur le raccordement d'une sirène¹ d'alerte, propriété de l'Etat, sur un bâtiment de la commune et fixe les obligations des acteurs,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Travaux - Prévention - Sécurité du 19 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Armène ISIDORE, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Approuve** les termes de la convention de raccordement de la sirène située à l'Hôtel de Ville, au système d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer** tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_040-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération B2 - N°16-041
2-2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

**AN 2016
16-041**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE
DECLARATION PREALABLE POUR LA POSE D’UN CHALET EN BOIS
SERVANT D’ABRI DANS LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE
MATERNEL JEAN MOULIN**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421 et suivants, **le 03/06/2016**

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_041-DE

Considérant le projet d'installation d'un abri à vélos dans la cour de récréation de l'école maternelle Jean Moulin,

Considérant la nécessité pour le Maire de recevoir l'autorisation du Conseil Municipal préalablement au dépôt d'une déclaration préalable,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Travaux - Prévention - Sécurité du 19 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Autorise Madame le Maire**, ou son représentant,
 - **A déposer**, pour la Commune, une déclaration préalable pour l'installation d'un abri à vélos dans la cour de récréation de l'école maternelle Jean Moulin,
 - **A signer** les documents afférents.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_041-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération C1 - N°16-042
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-042**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AVENANT A L’AUTORISATION DE GESTION DE SERVICES POUR
COMPTE DES COMMUNES D’AULNAY-SUR-MAULDRE ET DE NEZEL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_042-DE

Vu les délibérations des conseils municipaux d'Aulnay-sur-Mauldre, de Nézel et d'Aubergenville, respectivement des 28 décembre 2015, 26 et 27 janvier 2016, approuvant la gestion par Aubergenville, pour compte des communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, des accueils de loisirs sans hébergement, de la micro-crèche "Pomme d'Api" et du maintien à domicile, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016,

Vu les conventions inhérentes signées le 15 février 2016 avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, portant gestion par la ville d'Aubergenville, des accueils de loisirs sans hébergement, de la micro-crèche "Pomme d'Api" et du maintien à domicile, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016,

Considérant qu'il a été proposé aux communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, pour assurer la continuité des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016, d'assurer, pour leur compte, la gestion de ce service, jusqu'au 5 juillet 2016,

Considérant que les Maires desdites communes ont accepté ces propositions,

Considérant qu'il est nécessaire par ailleurs de poursuivre la continuité de la gestion des contrats PSU en cours à la micro-crèche "Pomme d'Api" jusqu'à leur terme et que cette proposition a été acceptée par M. le Maire de Nézel,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Enfance - Jeunesse du 18 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué aux à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Approuve le principe de continuité de la gestion :**
 - o **pour le compte de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre**, des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'au 5 juillet 2016,
 - o **pour le compte de la commune de Nézel**, des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'au 5 juillet 2016 et des contrats PSU en cours à la micro-crèche "Pomme d'Api" jusqu'au 31 août 2016,
- **Précise** que les modalités de gestion feront l'objet d'un avenant à la convention signée le 15 février 2016 entre les communes d'Aubergenville et d'Aulnay-sur-Mauldre d'une part, et les communes d'Aubergenville et de Nézel d'autre part,
- **Autorise** Madame le Maire à signer lesdits avenants avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PRÉFECTURE
le 03/06/2016
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération C2 - N°16-043
7-1 Décisions budgétaires - Tarifs

**AN 2016
16-043**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : TARIFS DES STRUCTURES ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT) ET DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL DU 6
JUILLET AU 31 AOUT 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_043-DE

Vu la délibération de la Communauté de Communes Seine Mauldre n°2015-086 du 9 novembre 2015 modifiant ses statuts,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-080 du 19 novembre 2015 portant transfert des compétences à la Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM), restitution de certaines compétences aux communes et modification des statuts de la CCSM inhérente,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15-106 du 15 décembre 2015 fixant les tarifs des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et définissant le quotient familial pour l'année scolaire 2015- 2016, notamment les tarifs appliqués aux prestations pour les extra-muros,

Vu la délibération n° 16-017 du 19 février 2016 approuvant les règlements de service des structures Enfance et Petite Enfance, qui définissent notamment les modalités d'octroi de places au sein des structures ALSH aux enfants extra-muros,

Considérant qu'il a été approuvé la restitution, à la commune d'Aubergenville, de la compétence Enfance et Jeunesse, et notamment les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à savoir :

- les accueils périscolaires au sein des quatre groupes scolaires de la ville,
- le centre de loisirs maternel « Le Petit Prince »
- et le centre de loisirs primaire « Arc en Ciel »,

Considérant que dans le cadre de cette restitution, le Conseil Municipal a voté les tarifs des structures ALSH et a défini les montants du quotient familial applicables au 1^{er} janvier 2016, pour l'année scolaire 2015/2016 ; que lesdits tarifs correspondent à ceux qui étaient en vigueur à la CCSM,

Considérant qu'il convient, pour permettre l'accueil d'enfants domiciliés sur des communes n'organisant pas de centres de loisirs, de fixer des tarifs extra-muros plus abordables,

Considérant qu'il est proposé de fixer ces tarifs au double du tarif maximum pour la période du 6 juillet au 31 août 2016,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Enfance - Jeunesse du 18 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué aux à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Fixe** le montant des tarifs extra-muros, pour les prestations ALSH de la Ville d'Aubergenville, au double du tarif maximum, du 6 juillet 2016 au 31 août 2016, sans modification du quotient familial, comme suit :

Tranche ou Quotient Familial	Centre de Loisirs Tarif journalier (sans repas)	Centre de Loisirs Tarif hebdomadaire (sans repas)	Centre de Loisirs Tarif mini-séjours (avec repas)	Accueil périscolaire	Centre de Loisirs Tarif mercredi après-midi (sans repas)
(1) de 0 à 4 195 €	3,00 €	13,60 €	11,90 €	1,70 €	1,95 €
(2) 4 195,01€ à 6 587 €	3,60 €	16,10 €	13,75 €	2,00 €	2,35 €
(3) 6 587,01 € à 8 981 €	4,10 €	18,95 €	16,30 €	2,35 €	2,65 €
(4) 8 981,01 € à 11 382 €	4,70 €	21,40 €	18,90 €	2,60 €	3,05 €
(5) 11 382,01 € à 13 785 €	5,40 €	24,50 €	22,10 €	2,85 €	3,50 €
(6) > à 13 785 €	6,25 €	27,05 €	25,55 €	3,20 €	4,00 €
Tarifs extra-muros	12,50 €	54,10 €	51,10 €	6,40 €	8,00 €

Restauration intra-muros	3,60 €
Restauration extra-muros	7,20 €
Plateau Nâtamâ intra-muros	6,25 €
Plateau Nâtamâ extra-muros	12,50 €

- **Précise :**

- que les enfants extra-muros sont les enfants dont les parents ne paient pas de taxe d'habitation sur le territoire de la ville d'Aubergenville,
- que les parents sont par ailleurs redevables :
 - d'une majoration de 50% du tarif des prestations d'accueil périscolaire, de centre de loisirs et de repas en cas d'inscription hors délai,
 - d'une pénalité de retard d'un montant de 10 euros pour les enfants n'ayant pas quitté l'accueil périscolaire ou péricentre après 19h,

- **Approuve le maintien du principe** d'octroi des places aux enfants extra-muros en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux aubergenvillois.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

REÇU EN PREFECTURE
Le 03/06/2016



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération D1 - N°16-044
4-1 Personnels titulaire et stagiaire de la FPT

**AN 2016
16-044**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS ET
CREATIONS DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_044-DE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 avril 2016,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux mouvements de personnels et aux divers avancements de grades,

Considérant qu'il convient d'optimiser le fonctionnement du service Ménage en permettant le remplacement d'agents temporairement absents par des agents à temps non complet,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide :**

- **la suppression des postes énoncés ci-après :**
 - 1 éducateur des APS principal de 1^{ère} classe
 - 1 éducateur des APS
 - 1 technicien principal de 1^{ère} classe
 - 2 agents de maîtrise
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à TNC 20 heures
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à TNC 23 heures 30
 - 3 adjoints administratifs de 2^{ème} classe
 - 1 adjoint technique de 2^{ème} classe
 - 2 agents sociaux
 - 3 ATSEM
 - 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe
 - 1 EJE

- **et la création des postes suivants :**
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 20h : 1
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 30h : 1
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe à TNC 26h : 1



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

RECU EN PREFECTURE
Le 03/06/2016
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E1 - N°16-045
7-5 Subventions

**AN 2016
16-045**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX COOPERATIVES
SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_045-DE

Considérant que la Ville verse une subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires pour leur permettre d'assurer l'organisation des voyages de fin d'année scolaire,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Agnès CHEVALIER, Conseillère municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Décide d'attribuer** une subvention de fonctionnement pour 2016, aux associations OCCE des écoles élémentaires La Fontaine, Louis Pergaud, Reine Astrid et Paul Fort, sur la base d'une participation de 20 € par élève scolarisé en élémentaire soit :

	Effectifs	Dotation Unitaire	Subvention 2016
OCCE La Fontaine	207	20 €	4 140 €
OCCE L. Pergaud (clis non comprises)	196	20 €	3 920 €
OCCE R. Astrid	288	20 €	5 760 €
OCCE P. Fort	212	20 €	4 240 €

- **Confirme** que les crédits sont prévus au budget communal,
- **Autorise** Madame le Maire à faire procéder au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_045-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2a - N°16-046
7-5 Subventions

**AN 2016
16-046**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE "AIDE AUX
ENFANTS PARALYSES" DE BAILLY - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_046-DE

Vu le courrier du 27 janvier 2016 de la Directrice de la Société Philanthropique « Aide aux Enfants Paralysés » de Bailly, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 2 enfants Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Société Philanthropique « Aide aux Enfants Paralysés » de Bailly, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 300 € soit 600 € pour les deux élèves Aubergenvillois,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2b - N°16-047
7-5 Subventions

**AN 2016
16-047**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES (CMAY) A
VERSAILLES – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_047-DE

Vu le courrier du 19 novembre 2015 du Président de la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 8 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 45 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 360 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2016
16-048**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION
ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE EDUCATIVE DE POISSY
(AFIPE) – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_048-DE

Vu le courrier du 14 octobre 2015 du Directeur de l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle Educative sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 8 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'AFIPE, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 65 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 520 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_048-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2d - N°16-049
7-5 Subventions

**AN 2016
16-049**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION D’APPRENTIS
INTERCONSULAIRE DE L’EURE (CFAIE) - ANNEE SCOLAIRE
2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_049-DE

Vu le courrier du 14 janvier 2016 du Président du Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 2 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune au CFAIE, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 60 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 120 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_049-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2e - N°16-050
7-5 Subventions

**AN 2016
16-050**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION PAR
ALTERNANCE D'AUBERGENVILLE (ITEDEC) - ANNEE SCOLAIRE
2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_050-DE

Vu le courrier du 7 avril 2016 du Directeur de l'Institut de Formation par alternance d'Aubergenville sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 15 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

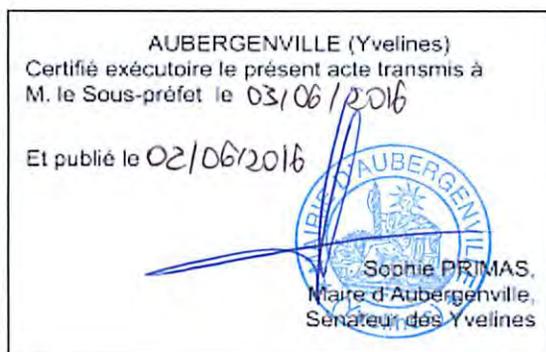
Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'ITEDEC, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 460 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 6 900 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_050-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2f - N°16-051
7-5 Subventions

**AN 2016
16-051**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT AUX METIERS (IFPM) DE NANTERRE –
ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_051-DE

Vu le courrier du 8 avril 2016 du Président de l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 3 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'IFPM, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 55 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 165 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_051-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2g - N°16-052
7-5 Subventions

**AN 2016
16-052**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FAMILIALE RURALE
D’ALENCON (MFR) – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_052-DE

Vu le courrier du 22 mars 2016 du Directeur de la Maison Familiale Rurale, sollicitant une participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur d'un apprenti Aubergenvillois inscrit dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Maison Familiale d'Alençon, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 150 € pour un élève Aubergenvillois,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération F1 - N°16-053
8-4 Aménagement du territoire

**AN 2016
16-053**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOLLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AUTORISATION DE CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS
PRIOR'YVELINES LANCE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
YVELINES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_053-DE

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental, concernant le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines),

Considérant que le Conseil Départemental des Yvelines a voté en 2015 sa nouvelle politique en faveur du logement et que l'appel à projets Prior'Yvelines, qui court jusqu'au 30/06/2016, en constitue l'outil majeur,

Considérant que Prior'Yvelines s'adresse aux communes urbaines qui ambitionnent à horizon de 5 ans, de construire de nouveaux projets de logements diversifiés, de qualité et bien localisés sur leur commune,

Considérant que le Département propose ainsi aux collectivités :

- d'une part, une offre d'ingénierie qui sécurise le passage à l'opérationnel des programmes de logements et des opérations d'aménagement,
- et d'autre part un partenariat financier des opérations de développement résidentiel, des projets de rénovation urbaine et des opérations en accession sociale à la propriété, portés par les collectivités,

Considérant qu'il s'agit pour le Département d'agir concrètement en faveur de la construction neuve et de soutenir en priorité des projets participant à un développement résidentiel diversifié et concentré sur les territoires à potentiel urbains comme les cœurs d'agglomération, les quartiers de gare, de grandes infrastructures de transport, ou en renouvellement urbain,

Considérant que la Ville d'Aubergenville entre dans la liste des territoires éligibles à Prior'Yvelines et que cette démarche est particulièrement intéressante,

Considérant que le projet de développement résidentiel de la collectivité doit, pour s'inscrire dans le programme Prior'Yvelines, porter une ambition en matière de programmation visant à garantir l'attractivité du Département des Yvelines,

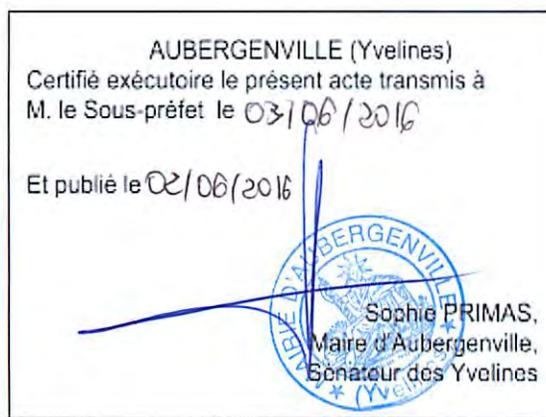
Considérant que le projet de rénovation du quartier de la gare d'Aubergenville répond parfaitement aux critères arrêtés par le Conseil Départemental puisque localisé dans un secteur urbain stratégique,

Considérant par ailleurs que le programme de construction de 35 logements locatifs sociaux porté par le Groupe Arcade et sa filiale Antin Résidences, et envisagé sur un terrain situé route de Quarante Sous, pourrait être inscrit au titre de Prior'Yvelines,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention: P. GOMMARD)

- **Autorise Madame le Maire**
 - o **à proposer** la candidature de la Ville d'Aubergenville, au titre de l'appel à projets «Prior'Yvelines»
 - o **et à signer tous les documents afférents.**



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_053-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération F2 - N°16-054
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2016
16-054**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_054-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-021 du 6 avril 2016 portant adoption du Budget Primitif 2016,

Considérant que certains prestataires exigent le versement de cautions pour la réservation de mobile-homes dans le cadre des séjours Eté organisés par les structures Jeunesse de la ville,

Considérant que cette décision modificative se limite au vote des crédits nécessaires aux versements de caution dans le cadre desdits séjours et n'affecte que la section d'investissement du budget 2016,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Approuve** la décision modificative n°1 comportant les opérations suivantes :

Chapitres	Comptes	Libellés	Montants
Chapitre 27		Autres Immobilisations Financières	5 000 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 €
Total Recettes d'Investissement			5 000 €

Chapitres	Comptes	Libellés	Montants
Chapitre 27		Autres Immobilisations Financières	5 000 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 €
Total Dépenses d'Investissement			5 000 €

- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A1 - N°16-036
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**AN 2016
16-036**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE
LA PARCELLE AS 209 - ROUTE DE QUARANTE SOUS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_036-DE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

Considérant que la parcelle AS 209 ne fait l'objet d'aucun aménagement spécifique à l'usage du public et qu'elle pourrait accueillir en partie un programme de logements locatifs sociaux,

Considérant qu'il convient d'en constater la désaffectation et de la déclasser dans le domaine privé communal,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Pascal ANDRE, Conseiller Municipal membre de la Commission Finances - Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Constata** la désaffectation de la parcelle AS 209 sise route de Quarante Sous,
- **Approuve** le déclassement de la parcelle AS 209 sise route de Quarante Sous du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **Autorise Madame le Maire à signer** tout document se rapportant à cette opération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A2 - N°16-037
3-2 Aliénations

**AN 2016
16-037**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : VENTE DE LA PARCELLE AS 209 - ROUTE DE QUARANTE SOUS -
AU GROUPE ARCADE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_037-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-036 du 27 mai 2016 portant désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AS 209,

Vu l'estimation du service des Domaines du 8 décembre 2015,

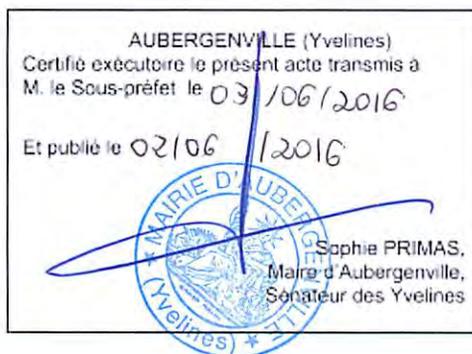
Vu la proposition d'achat présentée par le Groupe Arcade sur la parcelle AS 209 située Route de Quarante Sous,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Conseiller Municipal membre de la Commission Finances - Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Décide de vendre** la parcelle non bâtie AS 209 sise route de Quarante Sous d'une superficie de 389 m² au Groupe Arcade, au prix fixé à 173 000 € pour la réalisation d'un programme d'environ 35 logements locatifs sociaux,
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à prendre** toutes les décisions relatives à l'exécution de cette vente.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A3 - N°16-038
2-1 Documents d'urbanisme

**AN 2016
16-038**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

M. Gilles LECOLE (a quitté la salle momentanément et n'a pas pris part au vote), Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 23

Votants 30

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : RENOUELEMENT DE LA ZONE D’AMENAGEMENT DIFFERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L212-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE

Vu la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu l'arrêté préfectoral n°08-199/DDD du 12 décembre 2008 portant création d'une zone d'aménagement différé sur le territoire d'Aubergenville,

Considérant que dans le cadre de la loi du Grand Paris du 6 juin 2010, l'ensemble des Zones d'Aménagement Différé (ZAD), créées en 2008 de l'OIN Seine Aval, doivent être renouvelées au plus tard le 6 juin 2016,

Considérant que la mise en place de cette ZAD induit l'institution d'un droit de préemption sur l'ensemble de son périmètre au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, à l'exclusion de tout autre droit de préemption,

Considérant que ce droit de préemption est mis en œuvre pour répondre au projet de territoire Seine et Aval et notamment :

- l'accueil d'activités économiques nouvelles et diversifiées et l'amélioration du taux d'emploi qui constitue la première priorité,
- le développement de l'offre de logements, en facilitant les parcours résidentiels de la population présente et par l'accueil d'une population nouvelle, qui constitue un levier déterminant de la transformation du territoire,

Considérant que la ZAD permet de maîtriser l'évolution des prix fonciers, de préserver la possibilité d'un aménagement cohérent et de constituer des réserves foncières,

Considérant que le périmètre de ZAD créé en 2008 sur Aubergenville a été modifié après échanges avec les services préfectoraux et que les terrains agricoles situés au sud, au lieudit "Plaine de Montgardé" en sont ainsi exclus,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Nadette PRUVOST, Conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Se prononce favorablement** sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé selon le périmètre annexé à la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

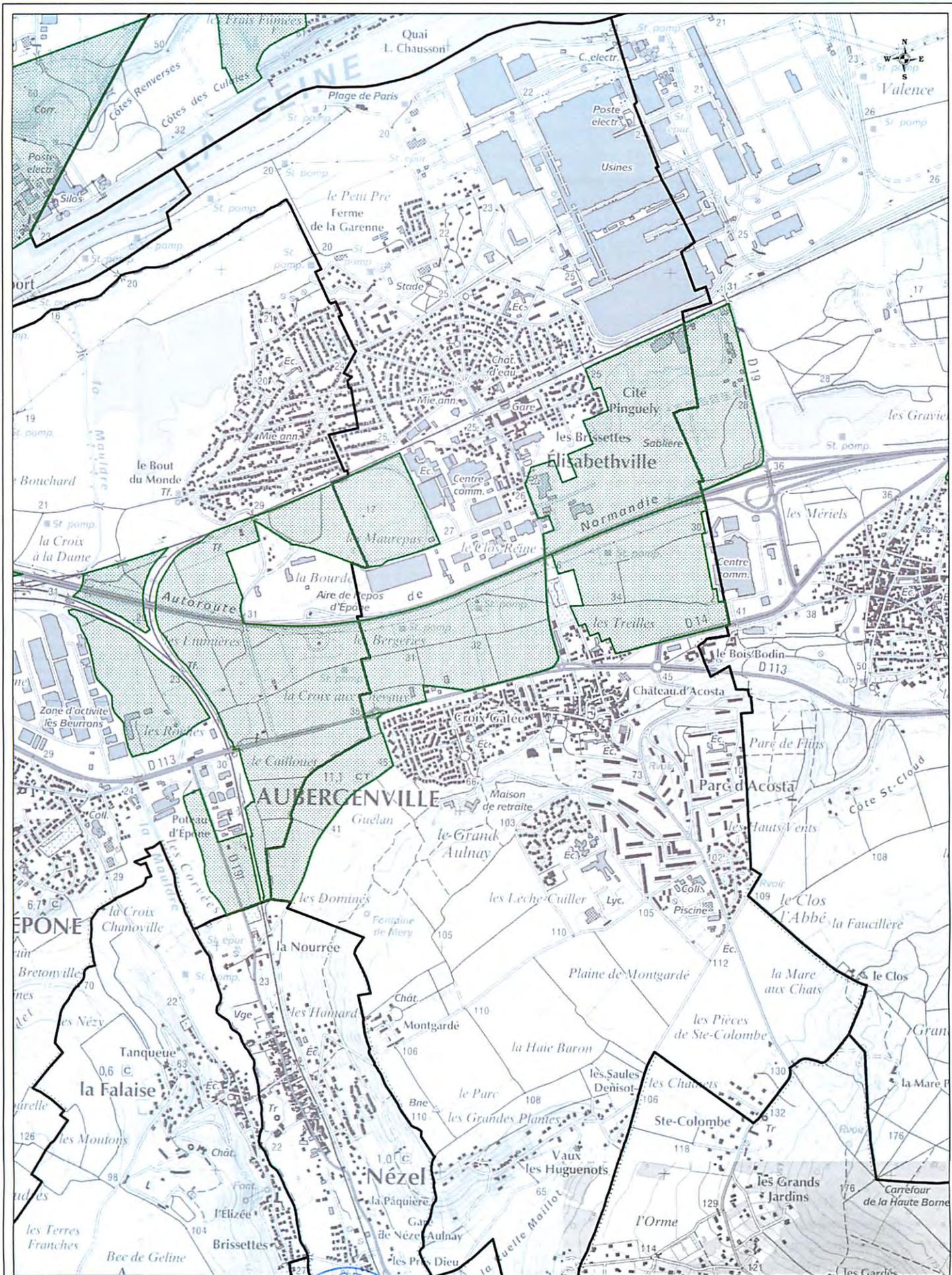
Sophie PRIMAS

Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines



REÇU EN PRÉFECTURE
Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



AUBERGENVILLE - ZAD OIN SA

Source des données : DDT78/SPACT/SI
 Fond cartographique numérique : BD Topo® (IGN)

Réalisation : DDT78/SPACT/SI
 Date : 18/02/2016

REÇU EN PREFECTURE
 Echelle : 1/15000
Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



Loprié PRINAS
Maire d'Aubergenville, Serateau de Valence -

DEL 16.038

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération A4 - N°16-039
2-1 Documents d'urbanisme

**AN 2016
16-039**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : CONVENTION DE GESTION ENTRE LA CU GRAND PARIS SEINE ET OISE ET LA COMMUNE D’AUBERGENVILLE RELATIVE AU PLAN LOCAL D’URBANISME ET A L’AIRE DE VALORISATION DE L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE QUARTIER D’ELISABETHVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_039-DE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-9,

Vu l'arrêté n°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte Honorine, de Seine et Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, de la communauté de communes Seine-Mauldre, au 1^{er} janvier 2016 et dénommant le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté urbaine,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 11 mars 2005 modifié,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-048 du 25 juin 2015 portant révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°15-046 du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la mise à l'étude d'une AVAP sur le quartier d'Elisabethville, création d'une commission consultative locale et définition des modalités de concertation,

Vu le projet de convention proposé,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant que le Code de l'urbanisme prévoit en son article L153-9, la possibilité pour la communauté urbaine de décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création,

Considérant par ailleurs, qu'afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, il convient que cette dernière puisse, à titre transitoire, s'appuyer sur les services municipaux, lesquels sont les mieux à même d'assurer la gestion au quotidien de ces procédures concernant exclusivement son territoire,

Considérant que l'article L5215-27 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la Communauté urbaine peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses Communes membres,

Considérant qu'une convention peut ainsi être conclue avec la Communauté urbaine afin de préciser les conditions de mise à disposition des services municipaux pour l'exercice de la compétence PLU,

Considérant le projet de convention proposé,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Autorise la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à achever** la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite sur l'ensemble du territoire communal par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015 et celle visant la mise à l'étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le quartier d'Elisabethville décidée par délibération du Conseil le 25 juin 2015,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention devant intervenir avec la CU GPS&O, par laquelle la Communauté urbaine confie à la Commune, la gestion matérielle des procédures précitées à savoir leur poursuite durant l'année 2016,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_039-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération B1 - N°16-040
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-040**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES
POPULATIONS (SAIP) - CONVENTION DE RACCORDEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et plus particulièrement ses articles L112-1, L711-1, L721-1, L721-2 et L732-7,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_040-DE

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au Code national d'alerte,

Considérant que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale ; qu'il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne,

Considérant que les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ; qu'il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population),

Considérant que les préfetures ont été sollicitées en 2010, à la fois pour effectuer un recensement national des sirènes, et pour déterminer leurs besoins complémentaires en moyens d'alerte au vu du parc recensé, de la couverture optimale des bassins de risques dans le département et des éléments de méthodologie qui leur ont été fournis ; que le dénombrement et la caractérisation du parc des moyens d'alerte ont permis aux acteurs de l'alerte et de l'information des populations de disposer de la cartographie la plus exhaustive et la plus fiable possible des moyens existants,

Considérant qu'un principe de cotation nationale des zones d'alerte a été élaboré par la DGSCGC et appliqué par les préfetures, avec une coordination de l'application des critères assurée par les états-majors interministériels de zone, pour déterminer des zones d'alerte prioritaires ; que cette cotation prend en compte la population, sa densité ainsi que l'intensité, la cinétique et la prévisibilité du ou des risques ; que 640 zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de 1 744 zones pour l'ensemble du territoire métropolitain,

Considérant que la sirène, objet de la convention, implantée dans une de ces zones d'alerte de priorité 1, a vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours,

Considérant que la convention porte sur le raccordement d'une sirène¹ d'alerte, propriété de l'Etat, sur un bâtiment de la commune et fixe les obligations des acteurs,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Travaux - Prévention - Sécurité du 19 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Armène ISIDORE, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Approuve** les termes de la convention de raccordement de la sirène située à l'Hôtel de Ville, au système d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer** tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_040-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération B2 - N°16-041
2-2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

**AN 2016
16-041**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE
DECLARATION PREALABLE POUR LA POSE D’UN CHALET EN BOIS
SERVANT D’ABRI DANS LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE
MATERNEL JEAN MOULIN**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421 et suivants, **le 03/06/2016**

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_041-DE

Considérant le projet d'installation d'un abri à vélos dans la cour de récréation de l'école maternelle Jean Moulin,

Considérant la nécessité pour le Maire de recevoir l'autorisation du Conseil Municipal préalablement au dépôt d'une déclaration préalable,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Travaux - Prévention - Sécurité du 19 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Autorise Madame le Maire**, ou son représentant,
 - **A déposer**, pour la Commune, une déclaration préalable pour l'installation d'un abri à vélos dans la cour de récréation de l'école maternelle Jean Moulin,
 - **A signer** les documents afférents.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_041-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération C1 - N°16-042
1-4 Autres types de contrat

**AN 2016
16-042**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AVENANT A L’AUTORISATION DE GESTION DE SERVICES POUR
COMPTE DES COMMUNES D’AULNAY-SUR-MAULDRE ET DE NEZEL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_042-DE

Vu les délibérations des conseils municipaux d'Aulnay-sur-Mauldre, de Nézel et d'Aubergenville, respectivement des 28 décembre 2015, 26 et 27 janvier 2016, approuvant la gestion par Aubergenville, pour compte des communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, des accueils de loisirs sans hébergement, de la micro-crèche "Pomme d'Api" et du maintien à domicile, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016,

Vu les conventions inhérentes signées le 15 février 2016 avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, portant gestion par la ville d'Aubergenville, des accueils de loisirs sans hébergement, de la micro-crèche "Pomme d'Api" et du maintien à domicile, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016,

Considérant qu'il a été proposé aux communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel, pour assurer la continuité des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016, d'assurer, pour leur compte, la gestion de ce service, jusqu'au 5 juillet 2016,

Considérant que les Maires desdites communes ont accepté ces propositions,

Considérant qu'il est nécessaire par ailleurs de poursuivre la continuité de la gestion des contrats PSU en cours à la micro-crèche "Pomme d'Api" jusqu'à leur terme et que cette proposition a été acceptée par M. le Maire de Nézel,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Enfance - Jeunesse du 18 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué aux à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Approuve le principe de continuité de la gestion :**
 - o **pour le compte de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre**, des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'au 5 juillet 2016,
 - o **pour le compte de la commune de Nézel**, des accueils de loisirs sans hébergement jusqu'au 5 juillet 2016 et des contrats PSU en cours à la micro-crèche "Pomme d'Api" jusqu'au 31 août 2016,
- **Précise** que les modalités de gestion feront l'objet d'un avenant à la convention signée le 15 février 2016 entre les communes d'Aubergenville et d'Aulnay-sur-Mauldre d'une part, et les communes d'Aubergenville et de Nézel d'autre part,
- **Autorise** Madame le Maire à signer lesdits avenants avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre et de Nézel.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PRÉFECTURE
le 03/06/2016
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération C2 - N°16-043
7-1 Décisions budgétaires - Tarifs

**AN 2016
16-043**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOLLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : TARIFS DES STRUCTURES ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT) ET DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL DU 6
JUILLET AU 31 AOUT 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_043-DE

Vu la délibération de la Communauté de Communes Seine Mauldre n°2015-086 du 9 novembre 2015 modifiant ses statuts,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-080 du 19 novembre 2015 portant transfert des compétences à la Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM), restitution de certaines compétences aux communes et modification des statuts de la CCSM inhérente,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15-106 du 15 décembre 2015 fixant les tarifs des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et définissant le quotient familial pour l'année scolaire 2015- 2016, notamment les tarifs appliqués aux prestations pour les extra-muros,

Vu la délibération n° 16-017 du 19 février 2016 approuvant les règlements de service des structures Enfance et Petite Enfance, qui définissent notamment les modalités d'octroi de places au sein des structures ALSH aux enfants extra-muros,

Considérant qu'il a été approuvé la restitution, à la commune d'Aubergenville, de la compétence Enfance et Jeunesse, et notamment les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à savoir :

- les accueils périscolaires au sein des quatre groupes scolaires de la ville,
- le centre de loisirs maternel « Le Petit Prince »
- et le centre de loisirs primaire « Arc en Ciel »,

Considérant que dans le cadre de cette restitution, le Conseil Municipal a voté les tarifs des structures ALSH et a défini les montants du quotient familial applicables au 1^{er} janvier 2016, pour l'année scolaire 2015/2016 ; que lesdits tarifs correspondent à ceux qui étaient en vigueur à la CCSM,

Considérant qu'il convient, pour permettre l'accueil d'enfants domiciliés sur des communes n'organisant pas de centres de loisirs, de fixer des tarifs extra-muros plus abordables,

Considérant qu'il est proposé de fixer ces tarifs au double du tarif maximum pour la période du 6 juillet au 31 août 2016,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Enfance - Jeunesse du 18 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué aux à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Fixe** le montant des tarifs extra-muros, pour les prestations ALSH de la Ville d'Aubergenville, au double du tarif maximum, du 6 juillet 2016 au 31 août 2016, sans modification du quotient familial, comme suit :

Tranche ou Quotient Familial	Centre de Loisirs Tarif journalier (sans repas)	Centre de Loisirs Tarif hebdomadaire (sans repas)	Centre de Loisirs Tarif mini-séjours (avec repas)	Accueil périscolaire	Centre de Loisirs Tarif mercredi après-midi (sans repas)
(1) de 0 à 4 195 €	3,00 €	13,60 €	11,90 €	1,70 €	1,95 €
(2) 4 195,01€ à 6 587 €	3,60 €	16,10 €	13,75 €	2,00 €	2,35 €
(3) 6 587,01 € à 8 981 €	4,10 €	18,95 €	16,30 €	2,35 €	2,65 €
(4) 8 981,01 € à 11 382 €	4,70 €	21,40 €	18,90 €	2,60 €	3,05 €
(5) 11 382,01 € à 13 785 €	5,40 €	24,50 €	22,10 €	2,85 €	3,50 €
(6) > à 13 785 €	6,25 €	27,05 €	25,55 €	3,20 €	4,00 €
Tarifs extra-muros	12,50 €	54,10 €	51,10 €	6,40 €	8,00 €

Restauration intra-muros	3,60 €
Restauration extra-muros	7,20 €
Plateau Nâtamâ intra-muros	6,25 €
Plateau Nâtamâ extra-muros	12,50 €

- **Précise :**

- que les enfants extra-muros sont les enfants dont les parents ne paient pas de taxe d'habitation sur le territoire de la ville d'Aubergenville,
- que les parents sont par ailleurs redevables :
 - d'une majoration de 50% du tarif des prestations d'accueil périscolaire, de centre de loisirs et de repas en cas d'inscription hors délai,
 - d'une pénalité de retard d'un montant de 10 euros pour les enfants n'ayant pas quitté l'accueil périscolaire ou péricentre après 19h,

- **Approuve le maintien du principe** d'octroi des places aux enfants extra-muros en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux aubergenvillois.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

REÇU EN PREFECTURE
Le 03/06/2016



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération D1 - N°16-044
4-1 Personnels titulaire et stagiaire de la FPT

**AN 2016
16-044**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS ET
CREATIONS DE POSTES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_044-DE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 avril 2016,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux mouvements de personnels et aux divers avancements de grades,

Considérant qu'il convient d'optimiser le fonctionnement du service Ménage en permettant le remplacement d'agents temporairement absents par des agents à temps non complet,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide :**

- **la suppression des postes énoncés ci-après :**
 - 1 éducateur des APS principal de 1^{ère} classe
 - 1 éducateur des APS
 - 1 technicien principal de 1^{ère} classe
 - 2 agents de maîtrise
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à TNC 20 heures
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à TNC 23 heures 30
 - 3 adjoints administratifs de 2^{ème} classe
 - 1 adjoint technique de 2^{ème} classe
 - 2 agents sociaux
 - 3 ATSEM
 - 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe
 - 1 EJE

- **et la création des postes suivants :**
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 20h : 1
 - Adjoint technique de 2^{ème} classe à TNC 30h : 1
 - Adjoint technique de 1^{ère} classe à TNC 26h : 1



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

RECU EN PREFECTURE
Le 03/06/2016
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E1 - N°16-045
7-5 Subventions

**AN 2016
16-045**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 AUX COOPERATIVES
SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_045-DE

Considérant que la Ville verse une subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires pour leur permettre d'assurer l'organisation des voyages de fin d'année scolaire,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Agnès CHEVALIER, Conseillère municipale membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **Décide d'attribuer** une subvention de fonctionnement pour 2016, aux associations OCCE des écoles élémentaires La Fontaine, Louis Pergaud, Reine Astrid et Paul Fort, sur la base d'une participation de 20 € par élève scolarisé en élémentaire soit :

	Effectifs	Dotation Unitaire	Subvention 2016
OCCE La Fontaine	207	20 €	4 140 €
OCCE L. Pergaud (clis non comprises)	196	20 €	3 920 €
OCCE R. Astrid	288	20 €	5 760 €
OCCE P. Fort	212	20 €	4 240 €

- **Confirme** que les crédits sont prévus au budget communal,
- **Autorise** Madame le Maire à faire procéder au mandatement.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_045-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2a - N°16-046
7-5 Subventions

**AN 2016
16-046**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE "AIDE AUX
ENFANTS PARALYSES" DE BAILLY - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_046-DE

Vu le courrier du 27 janvier 2016 de la Directrice de la Société Philanthropique « Aide aux Enfants Paralysés » de Bailly, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 2 enfants Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Société Philanthropique « Aide aux Enfants Paralysés » de Bailly, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 300 € soit 600 € pour les deux élèves Aubergenvillois,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_046-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2b - N°16-047
7-5 Subventions

**AN 2016
16-047**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES (CMAY) A
VERSAILLES – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_047-DE

Vu le courrier du 19 novembre 2015 du Président de la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 8 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 45 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 360 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2c - N°16-048
7-5 Subventions

**AN 2016
16-048**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION
ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE EDUCATIVE DE POISSY
(AFIPE) – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_048-DE

Vu le courrier du 14 octobre 2015 du Directeur de l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle Educative sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 8 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'AFIPE, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 65 € par élève Aubergenvillois, soit un montant total de 520 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_048-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2d - N°16-049
7-5 Subventions

**AN 2016
16-049**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION D’APPRENTIS INTERCONSULAIRE DE L’EURE (CFAIE) - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_049-DE

Vu le courrier du 14 janvier 2016 du Président du Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 2 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune au CFAIE, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 60 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 120 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_049-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2e - N°16-050
7-5 Subventions

**AN 2016
16-050**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOLLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION PAR
ALTERNANCE D'AUBERGENVILLE (ITEDEC) - ANNEE SCOLAIRE
2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_050-DE

Vu le courrier du 7 avril 2016 du Directeur de l'Institut de Formation par alternance d'Aubergenville sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 15 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

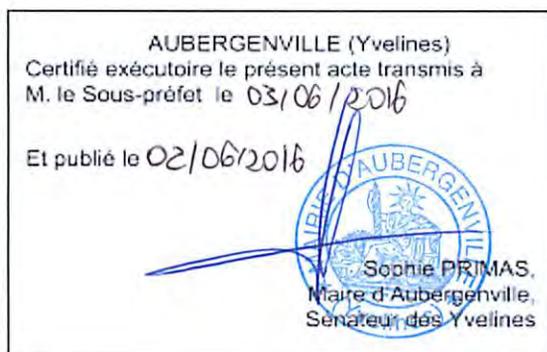
Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

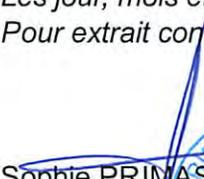
Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'ITEDEC, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 460 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 6 900 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2f - N°16-051
7-5 Subventions

**AN 2016
16-051**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT AUX METIERS (IFPM) DE NANTERRE –
ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_051-DE

Vu le courrier du 8 avril 2016 du Président de l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers, sollicitant la participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur de 3 apprentis Aubergenvillois inscrits dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à l'IFPM, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 55 € par élève Aubergenvillois, soit une participation globale de 165 €,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_051-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération E2g - N°16-052
7-5 Subventions

**AN 2016
16-052**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FAMILIALE RURALE
D’ALENCON (MFR) – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_052-DE

Vu le courrier du 22 mars 2016 du Directeur de la Maison Familiale Rurale, sollicitant une participation financière de la Commune d'Aubergenville, en faveur d'un apprenti Aubergenvillois inscrit dans son établissement,

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission des Affaires scolaires du 17 mai 2016,

Après avoir entendu l'exposé de M. André GODINEAU, Conseiller Municipal membre de la Commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Accorde** une contribution financière de la Commune à la Maison Familiale d'Alençon, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 150 € pour un élève Aubergenvillois,
- **Dit** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au Budget Primitif de la commune, Chapitre 922.20,
- **Autorise Madame le Maire à faire procéder** au mandatement.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération F1 - N°16-053
8-4 Aménagement du territoire

**AN 2016
16-053**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

**OBJET : AUTORISATION DE CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS
PRIOR'YVELINES LANCE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
YVELINES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_053-DE

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental, concernant le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines),

Considérant que le Conseil Départemental des Yvelines a voté en 2015 sa nouvelle politique en faveur du logement et que l'appel à projets Prior'Yvelines, qui court jusqu'au 30/06/2016, en constitue l'outil majeur,

Considérant que Prior'Yvelines s'adresse aux communes urbaines qui ambitionnent à horizon de 5 ans, de construire de nouveaux projets de logements diversifiés, de qualité et bien localisés sur leur commune,

Considérant que le Département propose ainsi aux collectivités :

- d'une part, une offre d'ingénierie qui sécurise le passage à l'opérationnel des programmes de logements et des opérations d'aménagement,
- et d'autre part un partenariat financier des opérations de développement résidentiel, des projets de rénovation urbaine et des opérations en accession sociale à la propriété, portés par les collectivités,

Considérant qu'il s'agit pour le Département d'agir concrètement en faveur de la construction neuve et de soutenir en priorité des projets participant à un développement résidentiel diversifié et concentré sur les territoires à potentiel urbains comme les cœurs d'agglomération, les quartiers de gare, de grandes infrastructures de transport, ou en renouvellement urbain,

Considérant que la Ville d'Aubergenville entre dans la liste des territoires éligibles à Prior'Yvelines et que cette démarche est particulièrement intéressante,

Considérant que le projet de développement résidentiel de la collectivité doit, pour s'inscrire dans le programme Prior'Yvelines, porter une ambition en matière de programmation visant à garantir l'attractivité du Département des Yvelines,

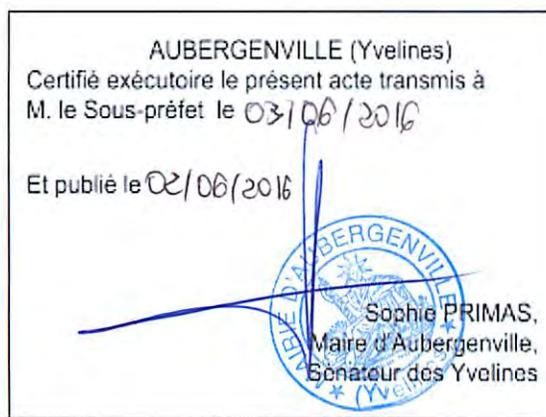
Considérant que le projet de rénovation du quartier de la gare d'Aubergenville répond parfaitement aux critères arrêtés par le Conseil Départemental puisque localisé dans un secteur urbain stratégique,

Considérant par ailleurs que le programme de construction de 35 logements locatifs sociaux porté par le Groupe Arcade et sa filiale Antin Résidences, et envisagé sur un terrain situé route de Quarante Sous, pourrait être inscrit au titre de Prior'Yvelines,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention: P. GOMMARD)

- **Autorise Madame le Maire**
 - o **à proposer** la candidature de la Ville d'Aubergenville, au titre de l'appel à projets «Prior'Yvelines»
 - o **et à signer tous les documents afférents.**



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_053-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2016/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 27/05/2016 – Délibération F2 - N°16-054
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2016
16-054**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 31

DATE D’AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_054-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-021 du 6 avril 2016 portant adoption du Budget Primitif 2016,

Considérant que certains prestataires exigent le versement de cautions pour la réservation de mobile-homes dans le cadre des séjours Eté organisés par les structures Jeunesse de la ville,

Considérant que cette décision modificative se limite au vote des crédits nécessaires aux versements de caution dans le cadre desdits séjours et n'affecte que la section d'investissement du budget 2016,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- **Approuve** la décision modificative n°1 comportant les opérations suivantes :

Chapitres	Comptes	Libellés	Montants
Chapitre 27		Autres Immobilisations Financières	5 000 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 €
Total Recettes d'Investissement			5 000 €

Chapitres	Comptes	Libellés	Montants
Chapitre 27		Autres Immobilisations Financières	5 000 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 €
Total Dépenses d'Investissement			5 000 €

- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

